X4---

La cellule, un difficile lieu de culte pour le détenu pratiquant

Détention | Le barreau a organisé la journée des prisons.

Vingt-huit condamnations dont trois pour traitements inhumains et dégradants. Voilà le peu reluisant palmarès de l'État français en 2010 pour avoir violé la convention européenne des droits de l'homme. Des condamnations infligées par le conseil de l'Europe et qui, toutes, concernent des pratiques ayant eu cours dans quelques-uns des centaines de lieux d'enfermement (maisons d'arrêts, centrales, centres semi-ouverts...) disséminés à travers l'Hexagone.

Hier, justement, c'était la journée des prisons, organisée au plan national, pour la dixième année, à l'initiative de la Conférence nationale des barreaux.

Avec, comme thématique : "La dignité et l'exercice des cultes en milieu carcéral". De 9 h à 12 h, au barreau montpelliérain, un débat a suivi les interventions d'Éric Senna (magistrat et conseiller à la cour d'appel) ainsi que d'un pasteur et d'un prêtre. Invité, le directeur de la maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelone n'est finalement pas venu, empêché par sa hiérarchie. De quoi s'interroger sur la largesse d'esprit de certains ronds de cuirs de l'administration pénitentiaire. Bref, une absence *« regrettable »* pour Me Marignan, l'une des chevilles ouvrières, avec le bâtonnier Tisseyre et Me Bernier, de cette matinée. Laquelle, on peut le regretter, n'a pas eu de réelles déclinaisons locales avec force chiffres et exemples précis.

■ **Un débat a suivi les interventions de Mes Marignan, Tisseyre, Bernier et d'Éric Senna.** D. C.

Un seul imam mais aucun pope ou rabbin

L'on sait quand même que l'exercice du culte en détention n'est pas toujours aisé. Faute de structures idoines. Faute, aussi, de candidats : un seul imam en poste depuis trois ans et jonglant entre Béziers et Villeneuve, aucun pope ou rabbin...

Plus intéressant en revanche (car plus prolixe en cas concrets) aura été la synthèse faite par Éric Senna du rapport rendu par le contrôleur général des lieux privatifs de libertés.

Et dans lequel on constate que jusqu'à cette loi, votée en 2009, une femme accouchait entravée en salle de travail. Ou que des surveillants étaient présents lors d'examens médicaux subis par des détenus au niveau de la sphère intime. Ou la découverte d'une autre réalité du milieu carcéral français d'un temps pas si lointain. De quoi laisser songeur.

J.-F. C.

Au sabre, il coupe quatre doigts à son rival

Hôpitaux | Les faits se sont produits hier vers 19 h 20. Le suspect a été arrêté.

Grosse tension, hier vers 19 h 20, dans le quartier des hôpitaux et facultés, où pas moins de quinze équipages de police - dont ceux de la brigade anticriminalité - se sont déployés sur les parkings du CHU à la recherche d'un suspect.

Un trentenaire montpelliérain qui, quelques minutes auparavant, avait eu maille à partir avec l'une de ses connaissances, rue de la Mouneda, sur les Hauts-de-Saint-Priest, entre le rond-point du Château d'O et Arnaud-de-Villeneuve.

Entre les deux hommes, le ton serait rapidement monté. Puis le trentenaire se serait rendu dans son appartement pour se saisir d'un sabre et revenir sur place afin de poursuivre son contradicteur, avant de lui sectionner, net, quatre des doigts d'une main.

Sur place, et dès l'alerte donnée, les policiers ont quadrillé le secteur à la recherche du fuyard. Sachant qu'au CHU, c'était l'heure de la relève pour certaines équipes de soignants, les policiers n'ont voulu prendre aucun risque en se déployant en force.

Au bout de quelques minutes, ils ont réussi à repérer l'auteur présumé des faits, qui s'était réfugié dans le parking souterrain de la résidence devant laquelle s'était produite l'agression. Interpellé, cet homme, déjà connu pour des faits de violences et pour des troubles psychiatriques, a été conduit, dans la foulée, au commissariat central pour y être placé en garde à vue. Parallèlement, les policiers continuaient à fouiller le secteur pour tenter de retrouver l'arme.

Quant à la victime, elle a été prise en charge par les pompiers et transportée à la clinique Clementville (un établissement spécialisé dans la chirurgie de la main) pour y être opérée en urgence.

JEAN-FRANÇOIS CODOMIÉ
jfcodomie@midilibre.com

■ **Le suspect à son arrivée à l'hôtel de police.** M. L.

Le colonel s'en va

Hérault | Il commandait les gendarmes.

Les salons de la préfecture affichaient quasiment complets, mercredi soir, pour fêter le départ du colonel Agostini, le commandant du groupement de gendarmerie de l'Hérault. Que ce soit les représentants des forces de sécurité, mais aussi ceux du monde économique ou universitaire.

Le préfet Claude Baland a salué l'action de celui qui a dirigé les 1 200 gendarmes de l'Hérault pendant trois ans. Il a notamment rendu hommage à son action concernant la sécurité dans les fêtes votives - *« vous avez senti qu'il fallait les encadrer »* - ou ses actions de prévention des vols via, par exemple, les faux PV apposés sur les pare-brise des touristes pour les alerter sur les risques de casse. Sous l'autorité du colonel Agostini, la délinquance a baissé, sauf l'éternel point noir que représentent les cambriolages.

Le préfet a aussi noté avec humour l'attirance du colonel pour la médiatisation de ses actions, qu'il recherchait en quasi-permanence : *« Vous êtes un as de la communication ! »* Il va rejoindre les ressources humaines de la direction générale de la gendarmerie et son successeur, le colonel Éric Steiger, prendra ses fonctions le 1er août.

■ **François Agostini était en poste depuis trois ans.** MICHEL PIEYRE

Y. P.

FAITS DIVERS

Course-poursuite en quad et poubelle en feu dans l'école

La soirée de mercredi a été chaude du côté de La Paillade. Deux incendies se sont déclarés, avec à la clé trois interpellations, certainement en lien avec une première affaire qui a éclaté en début d'après-midi.

Peu après 14 h, une patrouille de police repère, à La Paillade, deux individus sur un quad non homologué et ne portant pas de casque. Les agents veulent procéder à leur contrôle mais le conducteur démarre en trombe et une course-poursuite s'engage.

Rapidement, le quad, qui roule à tombeau ouvert, sème ses poursuivants. Mais les policiers ne tardent pas à retrouver le quad, coincé entre deux piliers métalliques, rue de Lausanne. Le conducteur, blessé au pied, et son passager sont encore sur les lieux.

L'interpellation est houleuse puisqu'une vingtaine de jeunes entourent les trois agents qui sont rapidement épaulés par des collègues et les deux suspects, âgés de 19 ans, sont placés en garde à vue.

Quelques heures plus tard donc, vers 19 h 30, un local à poubelle flambe rue de Lausanne et deux jeunes, des frères âgés de 16 et 19 ans, sont arrêtés. Le plus âgé a finalement été mis hors de cause.

Vers 22 h 15, un nouveau feu se déclare dans une école. C'est une poubelle qui brûle, endommageant la pelouse synthétique et, là encore, un suspect est appréhendé dans la foulée, un mineur de 17 ans, après que les forces de l'ordre ont mobilisé d'importants moyens sur place. L'enquête a été confiée à la sûreté départementale.

Y. P.

Facultés Il dégrade sept véhicules

Une ivresse trop importante a poussé un jeune Montpelliérain à faire n'importe quoi, dans la nuit de mardi à mercredi. Vers 4 h 30, allée du Bon-accueil, dans le secteur des hôpitaux-facultés, une patrouille de police l'a repéré alors qu'il marchait avec un sac à dos dont dépassait un essuie-glace... Les agents se sont aperçus que dans cette même rue, sept véhicules venaient d'être dégradés (rétroviseurs cassés, portière enfoncée etc.). Le mis en cause, âgé de 26 ans, était tellement saoul qu'il n'a pas pu se soumettre au dépistage.

Il a fini sa nuit en cellule de dégrisement et devra rembourser les nombreux dégâts commis.

Place Salengro Le voleur de sac sort une épée

Mardi soir, vers 23 h, le gérant du bar La pleine lune, situé place Salengro, dans le quartier de Figuerolles, a surpris deux individus qui tentaient de dérober les sacs de deux clientes. L'un des voleurs a alors sorti un rasoir et il a menacé le patron avant de lui asséner une gifle puis de s'enfuir. Cet individu est ensuite revenu quelques minutes plus tard, armé d'une épée... Mais cette fois-ci, c'est la police qui l'attendait et qui l'a conduit au commissariat central, en cellule de dégrisement : âgé de 39 ans, il avait 1,26 g d'alcool dans le sang.

Saint-Martin Recherché, il se débarrasse de 40 g de haschich

Lors d'une patrouille effectuée rue du Grau, dans le secteur de la cité Saint-Martin, mardi après-midi, la Bac (brigade anticriminalité) a repéré un individu de 21 ans figurant sur son fichier des personnes recherchées. Le jeune homme, s'apercevant qu'il était repéré, s'est alors réfugié dans un point phone et, dans ce commerce, il a tenté de se débarrasser de 42 g de résine de cannabis.

Sans réussir à tromper la vigilance des agents, qui ont également trouvé sur lui une balance de précision. Il a été interpellé et placé en garde à vue. Il était recherché à la suite d'un jugement par défaut rendu en 2009, qui le condamnait à un mois de prison pour vol.

Comédie Il outrage un policier

C'est entendu, le monde ne tourne pas toujours rond. Et cela, jusque sur la Comédie. Là où, mardi, en milieu d'après-midi, un Montpelliérain est entré dans le bureau de police pour y déposer plainte. L'un des fonctionnaires lui a alors demandé s'il était blessé et s'il avait un certificat médical. Deux questions somme toute normale en pareil cas. Mais que n'avait pas dit le policier... Le quinqua a commencé à s'énerver en ordonnant d'être reçu, illico presto. C'est alors qu'un second policier qui tentait de le calmer a été copieusement insulté. Résultat : l'irascible a été interpellé sur le champ pour outrages. Pour la petite et savoureuse histoire, l'intéressé venait justement porter plainte après avoir été victime... de violences.

Malbosc Feu sur le chantier

Un abri de chantier, situé sur le site du futur groupe scolaire François-Mitterrand, aux Hauts-de-Malbosc, a été détruit, mardi en début de soirée, par un incendie volontaire. Et ce après avoir déjà été vandalisé, mi-juin.

Précision

À la suite de l'article paru hier dans nos colonnes concernant le travail au noir dans un lotissement de Teyran, il est à noter que l'entreprise Union matériaux n'est nullement impliquée dans cette infraction. La photo utilisée ne servant que d'illustration au sujet publié.